



REGLEMENT CONCOURS DE PEINTURE

18^{ème} Festival Echall'Arts 2 & 3 Aout 2025

Echall'Arts

Article1

L'Association L'Alambic, organise un concours de peinture en plein air ouvert aux artistes confirmés ou amateurs. Ce concours comporte deux catégories de participants : adultes et jeunes de 12 à 17 ans. Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents.

Article2

Toutes les techniques sont admises, seuls les supports (papier, toile) en 2 dimensions seront admis. Le format est libre (format Minimum 50x50 et Maximum 100x100), un fond monochrome est admis.

Article3

L'œuvre doit être impérativement réalisée dans le périmètre de la commune d'Echallat le samedi et/ou le dimanche. L'œuvre devra représenter le village et mettre en valeur le patrimoine ou une vue singulière du village. Les participants sont dans le village visibles des visiteurs.

Article4

Les participants se présentent à l'accueil à partir de 8 heures pour faire estampiller un ou plusieurs supports. Les inscriptions sont ouvertes à l'accueil jusqu'au dimanche 10 Heures. Les participants devront présenter une seule œuvre au concours avec leur N° le dimanche après-midi à 16 Heures Maximum en précisant la technique utilisée.

Article5

Chaque participant est responsable de ses œuvres et de son matériel et peut, s'il le désire, contracter une assurance. Les participants devront veiller à installer leur chevalet et matériel en toute sécurité. Pendant le concours, les participants peuvent vendre leurs œuvres à proximité de leur chevalet. L'œuvre participant au concours ne peut être négociée avant la proclamation du jury.

Article6

Frais d'inscription sont de 20 € pour les adultes et gratuit pour les 12 à 17 ans. Ils ne sont pas remboursables. Inscription en ligne sur www.echallarts.com, paiement par chèque à l'ordre de L'Association L'Alambic à poster sous une semaine à l'adresse: Association L'Alambic, inscription concours de peinture, Mairie route des écoles 16170 Echallat.

Inscription par envoi postal : adresser le formulaire complété accompagné du chèque à l'ordre de L'Association L'Alambic.

Inscription sur place, paiement par espèces, carte bancaire ou chèque.

Article7

Le jury sera composé de 4 peintres professionnels et amateurs et d'une personne du village. Le jury se réunira le dimanche vers 16H pour délibérer en toute indépendance, pour sélectionner les œuvres selon 3 critères d'appréciation : Composition, Technique et Créativité.

Le jury attribuera 10 prix dont 9 prix d'une valeur de 200€ à 800€, et 1 prix « jeune », ses décisions seront sans appel.

- 7 prix toutes techniques et par techniques
- 2 prix première participation

Les œuvres primées sont acquises par l'association, les artistes des œuvres primées abandonnent leurs droits au profit de l'Association L'Alambic.

Les prix attribués ne pourront être négociés et aucune contrepartie ne sera possible. Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

Les résultats seront proclamés vers 18h00 ~ 18H30. La présence de l'artiste est obligatoire.

Les 2 premiers prix du concours ne peuvent être attribués deux années consécutives aux mêmes artistes.

Les prix ne sont pas cumulables, un seul prix sera attribué par artiste.

Article8

Le fait de participer au concours implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité. Le non-respect de ce règlement entrainera la disqualification du candidat.

L'Association L'Alambic se réserve le droit de modifier tout ou partie du règlement.

Article9

L'artiste autorise le fait que son image soit exploitée et/ou utilisée par l'organisateur. Les images pourront être exploitées et utilisées directement par l'organisateur ou les collectivités partenaires sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, livre, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux. L'artiste autorise L'Alambic, organisatrice du Festival Echall'Arts à utiliser ses données (nom, prénom, adresse, e-mail).



REGLEMENT CONCOURS DE PEINTURE
18^{ème} Festival Echall'Arts 2 & 3 Aout 2025

Echall'Arts